

## AIGONDIGNE

### Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Votants : 26
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 7
- Absent(s) :

**DEL 2021\_092**

L'an deux mil vingt et un, le 12 du mois d'octobre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)s et pouvoir(s) : Emilien DIDIER à Evelyne THIBAUT, Mikaël GUILLORIT à Christian BAUMGARTEN, Gaëlle HIPEAU à Patricia ROUXEL, Lysiane LECULLIER à Christine BOURDIER, Didier MAGNE à Michel NOIZET, Laurie ZAPATA à Patrick TROCHON, Céline GARNIER

**Date de convocation : Le 6 octobre 2021**

**Date d'affichage : Le 6 octobre 2021**

Secrétaire de séance : Arlette LE BARS

Fait à Aigondigné,  
Le 12 octobre 2021  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

## Délibération 2021\_092 : FINANCES

### Objet : RETROCESSION DE CONCESSIONS DE CIMETIERE ET FIXATION DU PRIX

Madame Le Maire expose qu'un administré de la commune ayant réservé deux concessions dans le cimetière de Thorigné et ayant réalisé les deux caveaux souhaitent aujourd'hui les rétrocéder à la commune. Ceux-ci sont vides de tout corps.

Le coût des caveaux construits en 2018 est de 2080 €.

La proposition du Bureau municipal est la suivante : rachat des caveaux au prix payé,

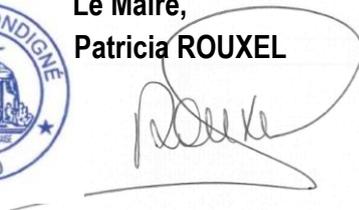
Après débat,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Par 24 pour et 2 abstentions se prononce en faveur de la reprise des concessions et des caveaux
- Par 24 voix pour, 1 contre et 1 abstention fixe la valeur de la reprise des caveaux à 2 000 € compte tenu des coûts de gestion
- Par 25 voix pour et 1 abstention détermine le prix de revente des caveaux à 2080 € auxquels devront s'ajouter les tarifs des concessions en fonction de la durée tels que délibérés par le Conseil municipal dans sa séance du 6 octobre 2020
- A l'unanimité autorise Madame Le Maire à signer tout acte y afférant.



**Le Maire,  
Patricia ROUXEL**





# EXTRAIT DU REGISTRE D DU CONSEIL M

Envoyé en préfecture le 02/11/2021  
Reçu en préfecture le 02/11/2021  
Affiché le  
ID : 079-200084630-20211012-DEL\_2021\_092-DE

## AIGONDIGNE

*Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État*